

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 56 (1920)
Heft: 39

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

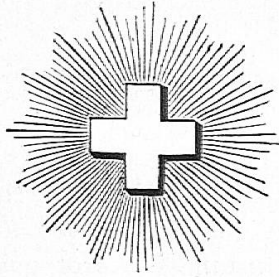
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LVI^{me} ANNÉE

N° 39



LAUSANNE

25 Septembre 1920

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Compte rendu du XX^e Congrès de la S. P. R. — Suite des conférences : Une fondation suisse : Les Bibliothèques pour tous. II. Séances : Comité central. Première assemblée générale. — Bibliographie.*

XX^e congrès

de la

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

tenu à Neuchâtel les 15, 16 et 17 juillet 1920.

COMPTE RENDU

rédigé par M. Montandon, instituteur à Neuchâtel.

(SUITE ¹)

Une fondation suisse :

Les Bibliothèques pour tous.

Conférence de M. Marcel Godet, Directeur de la Bibliothèque Nationale Suisse, à Berne.

A mesure que le domaine des connaissances humaines s'accroît, que les sciences et la technique se spécialisent, que la division du travail est poussée plus loin, la tâche de l'école devient plus difficile et plus délicate : elle peut de moins en moins prétendre à tout enseigner. De là nécessairement le rôle grandissant du livre. L'allègement du programme n'est possible sans dommage que si, en échange, l'école allume chez l'enfant le goût de l'étude et lui « apprend à apprendre » par lui-même. C'est dire que la bibliothèque devient l'auxiliaire et le prolongement de plus en plus indispensable de l'école.

¹ Voir *Educateur* du 11 septembre.

Comment ne pas citer ici l'exemple des écoles américaines ? Se bornant à l'essentiel, elles laissent le reste à la libre recherche individuelle par le moyen des bibliothèques. Là-bas, dès que l'enfant sait lire, il est amené à la bibliothèque, y trouve des salles installées exprès pour lui, est méthodiquement initié, dans des leçons spéciales à l'emploi des catalogues et aux divers services ; il apprend si bien à en apprécier les ressources que, devenu homme, il continue tout naturellement à y chercher le développement de ses connaissances, sa distraction intellectuelle, toutes sortes de renseignements pratiques. La bibliothèque occupe en Amérique, dans l'instruction publique comme dans la vie sociale en général, un rôle incomparablement plus important que chez nous.

Mais d'abord, pour la compréhension de ce qui va suivre, arrêtons-nous un instant à une distinction nécessaire entre deux catégories de bibliothèques : 1° les bibliothèques savantes ou de documentation ; 2° les bibliothèques générales de vulgarisation et de récréation. Les premières réunissent les matériaux d'un travail scientifique positif, forment des séries complètes et les conservent pour l'avenir. Elles peuvent s'intituler « publiques » ; elles gardent forcément un caractère fermé et aristocratique. Les secondes ont pour but de servir au perfectionnement individuel et à l'agrément. Comme un bassin qui débite toujours autant d'eau qu'il en reçoit, ces bibliothèques ont à se renouveler constamment. L'appellation allemande de *Bildungsbibliotheken* n'a pas de traduction française exacte ; le mot « populaire » a pris trop souvent une nuance philanthropique et même de condescendance ; les « *Free public libraries* », c'est-à-dire les bibliothèques *libres* publiques américaines sont le prototype du genre : libéralement ouvertes, librement accessibles à tous, aux ouvriers, artisans, commerçants comme aux personnes les plus cultivées.

Or, si notre pays démocratique a fait des sacrifices considérables pour les bibliothèques savantes, il en a peu fait pour les autres. Nous n'avons pas l'ingratitude d'oublier ce qu'ont réalisé déjà certaines localités et certaines sociétés. Nous savons que tels de nos villages possèdent à l'école, à la cure et ailleurs deux ou trois bibliothèques plus que suffisantes pour leur population. Mais ce qui reste à faire dépasse infiniment ce qui a été fait et nous voudrions entreprendre une œuvre plus vaste, plus systématique, coordonner les efforts pour une organisation embrassant le pays tout entier.

Impossible d'analyser ici les résultats de la statistique des bibliothèques suisses faite en 1911. Qu'il suffise de dire que — abstraction faite des bibliothèques scolaires et autres pour la jeunesse — 50 % seulement des communes suisses possèdent des bibliothèques libres de vulgarisation et de récréation. La plupart comptent à peine quelques centaines de volumes. La qualité importe d'ailleurs plus que le nombre. Or, on constate une forte proportion d'ouvrages vieillissés, rossignols que le donateur a jugés encore assez bons pour une bibliothèque « populaire », traités à intentions édifiantes, mais déplorablement niais, romans médiocres et mal écrits. En revanche, on constate trop souvent le manque d'ouvrages techniques, pratiques, récents, sur les métiers, les sports, les nouvelles méthodes et inventions agricoles, industrielles et commerciales.

Beaucoup de bibliothèques ne font que peu ou même point d'acquisitions. Or un livre a rempli sa mission quand il est usé à force d'être lu et une bibliothèque qui ne se renouvelle pas périodiquement, vieillit et perd ses lecteurs.

Ajoutez à cela l'extrême inégalité de la répartition territoriale : certaines régions sont, au point de vue du Livre, de véritables déserts à peine parsemés de quelques oasis. Il s'agit de créer un réseau de canaux qui, s'alimentant dans quelques grands réservoirs, arrosent et fécondent également tout le pays, répandent la vie intellectuelle jusque dans les coins les plus reculés et les plus déshérités. La soif d'instruction et de récréation intellectuelle existe et trop souvent ne trouve pas où se satisfaire.

Les doléances sont nombreuses de ceux qui ne trouvent pas dans nos grandes bibliothèques universitaires, cantonales ou municipales, les romans modernes, les ouvrages d'actualité, de vulgarisation. Les bibliothécaires se plaignent de leur côté des demandes de la clientèle « inculte » qui prend une bibliothèque pour un cabinet de lecture. Or, les plaintes réciproques se trompent seulement d'adresse ; notre organisation est incomplète, il manque dans la plupart des localités une *catégorie* de bibliothèques répondant à ces besoins légitimes du grand public, c'est celle des bibliothèques libres.

Les demandes qui affluent des campagnes dans les centres urbains, celles que reçoit la Bibliothèque nationale elle-même des extrémités du pays, de jeunes et de vieux lecteurs des deux sexes qui demandent simplement « de la lecture » prouvent assez l'existence de besoins qui ne trouvent pas à se satisfaire normalement sur place.

Il est, particulièrement à cette heure, d'une importance extrême de remédier aux lacunes que nous venons de signaler. Cela, non seulement dans l'intérêt égoïste des lecteurs, mais dans l'intérêt national.

Petit, pauvre en matières premières, forcé pour subsister de s'adonner aux industries de perfectionnement et de luxe en vue de l'exportation, notre pays ne peut soutenir la concurrence internationale que par la qualité de ses produits et l'excellence de son organisation. Aussi a-t-il plus besoin que n'importe quel autre de travailleurs intellectuels et manuels armés de toutes les connaissances générales et techniques qu'exige la vie moderne.

Mais si la force économique du pays dépend pour une bonne part du niveau de l'instruction, la santé du corps social ne dépend pas moins du bien-être spirituel des classes laborieuses. Il ne nous faut pas seulement des travailleurs capables, mais satisfaits et joyeux à la tâche. Par justice, par fidélité à son idéal démocratique, autant que dans l'intérêt de sa conservation, la Suisse se doit d'ouvrir largement, libéralement à tous l'accès des trésors scientifiques et littéraires.

La journée de 8 heures va multiplier les loisirs de centaines de milliers de nos concitoyens. Les ouvriers auront désormais, avec plus de repos, un esprit plus dispos, plus curieux, des besoins intellectuels accrus. Mais ces heures de liberté, qui se chiffreront par millions, ne seront réellement un bienfait que si elles sont remplies — avec l'aide du livre — de façon utile et saine.

Le mouvement tendant à créer dans tout le pays des salles communales,

foyers pour les travailleurs et la jeunesse avec restauration sans alcool, les universités populaires des villes où l'on confère, demandent l'un et l'autre de la lecture aussi variée qu'abondante.

Mais les livres sont moins que jamais à la portée des petites bourses. Tout nous pousse à la même conclusion : c'est que le développement de bibliothèques libres judicieusement composées constitue au point de vue éducatif et social, comme sous le rapport économique, un des facteurs les plus importants d'un programme de régénération nationale.

C'est dans ces sentiments que l'association des bibliothécaires suisses a pris l'initiative de l'œuvre dont je vais vous exposer dans les grandes lignes, l'organisation. Elle a dès l'abord rencontré l'appui de la Société suisse d'Utilité publique, de la Société des bonnes lectures, de la Société suisse des instituteurs, de représentants autorisés de votre Société pédagogique romande, et, récemment, de l'Association populaire catholique.

Les thèses adoptées par l'assemblée de Zurich, le 31 mai 1919, ont reçu l'adhésion de centaines de personnes en vue, des milieux les plus divers. Composé de représentants de toutes les parties du pays, de tous partis et confessions, le Comité d'action s'est mis à l'œuvre.

Il ne pouvait s'agir de créer de toutes pièces des bibliothèques dans toutes les localités qui en manquent et de doter chacune d'elles de quoi se suffire à elle-même. D'autre part, instituer une grande bibliothèque unique, desservant le pays tout entier, aurait été une solution trop centralisatrice. Si la modicité des ressources commandait l'économie, la diversité ethnique et confessionnelle exigeait la souplesse, une organisation conforme aux principes fédéralistes.

Ces considérations ont fait adopter une solution intermédiaire : c'est un système combiné de bibliothèques dites *ambulantes* et de *dépôts fixes*, les premières formant en tous lieux comme autant de petits abreuvoirs, les seconds constituant en quelques points des réservoirs où les premiers s'alimentent au gré de leurs besoins.

Le fonctionnement des ambulantes est très simple et très ingénieux. Un organisme central, qui doit disposer d'une collection de livres assez considérable, répartit les ouvrages en un certain nombre de caisses de 80, 100 ou 150 volumes, mises à la disposition des endroits de la région. Chaque localité reçoit sur demande, disons en automne, une de ces caisses pour la durée de six mois par exemple. Au printemps, elle est remplacée par une autre de composition différente.

Les mêmes ouvrages servent ainsi successivement à une série de localités. Quand ils ont finalement passé dans toutes, les collections se sont renouvelées par des éliminations et des achats. Grâce à ce système de roulement, les livres sont utilisés de la façon la plus intensive, les frais d'acquisition réduits au minimum, les plus modestes communes mises à même de recevoir des lectures variées et de jouir en somme des avantages d'une grande bibliothèque presque sans bourse délier. Les caisses servant au transport des livres sont construites de façon à leur servir d'armoire ou de bibliothèque à leur lieu de destination.

Ce système, qui a ses origines en Amérique, y a pris un développement

très grand. Il s'est répandu dès lors en Allemagne et en Angleterre. Il a fait ses preuves chez nous aussi pendant la mobilisation : la « bibliothèque du soldat » a été fort appréciée dans les foyers, hôpitaux et postes. Cette bibliothèque avait été créée par le service des œuvres sociales de l'armée; il s'agit de faire en grand ce qu'elle a fait en petit.

Nous envisageons, pour le début, la création de sept dépôts régionaux composés selon les idiomes et les besoins spéciaux des diverses parties du pays. Des considérations d'ordre pratique engagent à les placer dans les centres urbains, dans le voisinage de grandes bibliothèques, soit un en Suisse romande, un à Berne, Lucerne, Zurich, Saint-Gall, Coire, Tessin. Notre but est d'arriver avec le temps à multiplier les dépôts de façon à en avoir un dans chaque canton. Mais nous devons au début, on le comprendra, borner nos ambitions.

De ces sept dépôts rayonneront, dans les localités de chaque région, les « ambulantes ». Celles-ci offriront principalement les ouvrages *courants*, *d'imagination* et de *vulgarisation*, partout demandés et qui doivent se trouver partout. Par contre, il suffit que les ouvrages *spéciaux* et *techniques*, moins généralement utilisés, se trouvent en un endroit et qu'on puisse les faire envoyer en communication. Ils seront réunis dans un dépôt *central*, à Berne, prêtant sur demande, à tout Suisse de plus de 16 ans présentant les garanties voulues.

Les bibliothèques ambulantes seront à la disposition de toutes sortes d'*emprunteurs collectifs* : autorités, institutions, corporations et sociétés. Les statuts prévoient même que toute association de dix personnes au moins, constituée à cet effet, pourra se faire adresser des envois. Il importe de relever que les bibliothèques déjà existantes seront au premier rang des institutions admises à emprunter ; notre entreprise les complètera, les subventionnera pour ainsi dire en nature, faisant ainsi œuvre de collaboration. La direction d'une fabrique ou les ouvriers eux-mêmes, une société de jeunes gens désireux de se cultiver, enfin tout groupement pourra se faire adresser une caisse-bibliothèque et devenir ainsi une *station*. Une localité de quelque importance pourra donc avoir plusieurs stations. Enfin, au cas où une autorité scolaire ou communale refuse toute subvention, un groupement de dix personnes est bien vite formé pour avoir droit à une caisse de livres. Les stations auront à rembourser au dépôt ses frais de port et à payer, par caisse, une légère taxe, assez minime pour n'arrêter personne.

Mais les stations n'auront pas seulement le libre choix de leurs lectures qu'elles composeront à leur guise sur la base du catalogue imprimé, elles auront aussi leur mot à dire dans les acquisitions et leur représentation assurée dans les organes directeurs.

La forme juridique choisie pour notre entreprise est celle d'une fondation nommée « Bibliothèque pour tous ». Entièrement neutre au point de vue politique et confessionnel, elle est entretenue au moyen de contributions publiques et privées. Ses organes sont :

1° Des *associations régionales* composées des représentants des stations et des donateurs ;

2° une *assemblée générale* formée principalement de délégués des associations régionales ;

3° un *conseil de fondation* de 24 membres nommés pour une moitié par l'assemblée générale, les autres membres étant désignés par le Conseil fédéral et l'association des bibliothécaires.

Ces organes, très démocratiques, permettront aux stations de transmettre leurs desiderata ou leurs plaintes jusqu'au 3^{me} organe directeur, et cela le plus simplement du monde. Les attributions, trop longues à détailler ici, sont grandes déjà dans les associations régionales et destinées à se développer encore avec le temps.

Mais vous seriez en droit de vous demander si nous ne sommes pas des rêveurs et si nous avons songé suffisamment aux ressources nécessaires à une si formidable entreprise. La composition du conseil de fondation pourrait déjà vous rassurer ; ce dernier comprend des professionnels, des pédagogues (entre autres M. Briod), des hommes rompus aux affaires, des financiers, des industriels. Ces hommes croient à notre œuvre et y collaborent. Mais il y a plus : le Conseil fédéral n'a pas seulement approuvé notre fondation, il s'y intéresse pratiquement en nommant comme délégués MM. Henri Calame et Hans von Matt, conseillers nationaux. Il lui a fait don de toutes les collections de la Bibliothèque du Soldat, qui comptent 50 000 volumes (valeur : fr. 200 000). Nous pouvons compter sur son appui pour obtenir des Chambres une subvention annuelle ; nous ferons appel aussi aux cantons et à quelques communes, à la grande industrie et au commerce, enfin au grand public des lecteurs, les premiers intéressés.

En dépit des temps très durs, l'accueil fait partout à notre programme nous permet d'espérer réunir de quoi commencer notre activité l'an prochain.

La « Bibliothèque pour tous » sera ce que le peuple voudra qu'elle soit. Il peut en faire une admirable institution que l'étranger lui enviera. Mais pour cela, pour avoir son concours, il faut qu'il soit éclairé sur son propre intérêt. Il y a donc tout un travail à accomplir. Vous pouvez, chacun dans votre sphère, nous y aider.

Jean-Paul Richter a écrit quelque part : « Les livres ne rendent peut-être pas bon ou mauvais, mais ils rendent certainement meilleur ou pire. » Or, ce que nous voulons, c'est donner au peuple suisse de bons livres pour le rendre meilleur et plus capable.

Aidez-nous, Mesdames et Messieurs, à créer dans le pays une atmosphère favorable. Si j'ai pu vous inspirer le désir de le faire, ma communication n'aura pas été inutile.

II. SÉANCES

Comité Central de la S. P. R.

le 15 juillet, à 4 heures.

Présidence de M. Fritz Hoffmann, président de la S. P. R.

M. Hoffmann souhaite une cordiale bienvenue à M. Quartier-la-Tente, président d'honneur de la S. P. R., à M. Graf, secrétaire bernois et à M. Fritsch, président du Schweizerische Lehrerverein, qui assistent à la séance.

Membres excusés : MM. Panchaud, A. RoCHAT, Marchand, Gylan, Pesson, Charvoz, M^{lle} Bornand, MM. Sautebin et W. Brandt.

Ce dernier, le dévoué secrétaire de la S. P. R. est retenu à l'hôpital par une fracture de la jambe et ne peut assister au Congrès dont il était l'un des plus dévoués organisateurs. L'assemblée décide de lui envoyer une délégation chargée de lui remettre une gerbe de fleurs et de lui transmettre un message de cordiale sympathie et de prompt guérison.

Le procès-verbal de la dernière séance (24 novembre 1918) ayant paru dans l'*Educateur*, la lecture n'en est pas réclamée.

Les rapports du président et du rédacteur de l'*Educateur* ont été également publiés dans le journal. Aussi MM. Hoffmann et Briod se bornent-ils à en donner un bref aperçu. (Voir *Educateur* n^{os} 25-26.)

M. Visinand, gérant de l'*Educateur*, présente ensuite son intéressant rapport. Comme ce dernier a également paru dans l'*Educateur* du 4 septembre, nous nous bornons à renvoyer nos lecteurs à ces pages pleines d'humour.

La vérification des comptes a été faite le matin même par MM. Richard, Moeckli et Huguenin. Ils en ont reconnu la parfaite exactitude et proposent à l'assemblée de les approuver et d'en donner décharge à M. Visinand avec remerciements, ce qui est adopté.

La proposition du gérant concernant la rétrocession à la Caisse de la S. P. R. des sommes versées par la Compagnie « Assurances générales » et attribuées à la Caisse de secours est ensuite mise en discussion puis votée par l'assemblée.

Enfin les trois rapports (de gestion, de rédaction et de gérance) sont adoptés à l'unanimité.

A l'ordre du jour figure ensuite la revision des statuts. Le Projet du bureau, publié dans le n^o 27 de l'*Educateur*, tend à donner au Comité central des attributions plus élargies et des prérogatives qu'il n'a pas actuellement (nomination des rédacteurs de l'*Educateur* et du trésorier).

Il institue en outre un rouage nouveau : un bulletin professionnel paraissant tous les quinze jours et alternant ainsi avec l'*Educateur*, celui-ci devenant purement pédagogique.

Il élève la cotisation des non-abonnés de fr. 0.50 à fr. 2., et dégrève la

Caisse de la Romande des frais de route des membres du Comité central, qui sont dès lors à la charge des sections.

Il remet toute l'organisation du journal à un règlement spécial élaboré par le Bureau et sanctionné par le Comité central.

Le Projet du Bureau est ensuite discuté article par article.

L'article 4 donne lieu à une discussion dans laquelle M. J. Rochat demande que les abonnés à *l'Éducateur*, rattachés à l'enseignement primaire, mais ne faisant pas partie des sections fédérées, ne soient pas considérés comme membres de la Romande.

Cette opinion est enfin partagée par l'assemblée et l'article 4 devient :

« La Société se compose de membres actifs, de membres abonnés à *l'Éducateur*, mais ne faisant pas partie de l'enseignement primaire, et de membres d'honneur.

» Sont membres actifs : tous les membres des sections de la S. P. R. Le titre de membre d'honneur peut être conféré aux personnes qui ont rendu des services signalés à la cause de l'éducation populaire.

» Tous ces membres ont droit de vote à l'assemblée générale. »

Tous les autres articles sont adoptés et les nouveaux statuts votés sans opposition.

Nomination des Rédacteurs et du Trésorier :

Comme nous sommes encore sous le régime des anciens statuts, il y aura lieu de faire, pour ces postes, des propositions à l'Assemblée générale.

Le Bureau aurait aimé conserver à la tête de notre journal notre rédacteur actuel qui a donné tant de preuves de dévouement et de savoir-faire dans la tâche absorbante qu'il remplit depuis quatre ans. Malheureusement, M. Briod se voit obligé, par ses occupations trop nombreuses, d'abandonner cette fonction. D'autre part, M. Visinand, notre consciencieux trésorier, appelé à l'inspectorat des écoles, ne peut continuer à s'occuper de la gérance.

Le Bureau a donc cherché à remplacer nos deux collègues et, ensuite de démarches éventuelles, propose : comme rédacteurs à la partie générale, MM. P. Bovet, à Genève, et Chessex, à Lausanne ; comme rédacteur du bulletin corporatif, M. A. Rochat, à Cully ; comme gérant, M. Oscar Jan, à Lausanne.

Ces propositions sont adoptées par le Comité central et seront présentées à l'Assemblée générale.

Commission de lectures :

Par suite du décès de M. L. Latour et de la démission de M. Ch. Perret, cette commission se trouve réduite à quatre personnes : MM. W. Rosier, E. Quartier-la-Tente, Cordey, et Boder, qui, tous, sont réélus. L'assemblée décide d'y adjoindre une dame et nomme M^{lle} Pelet, institutrice à Lausanne.

Divers :

En raison des frais élevés d'administration, M. le président demande que la cotisation de fr. 2. pour les non-abonnés soit déjà perçue pour 1920. Adopté.

M. Hoffmann communique ensuite à l'Assemblée les propositions de nos collègues genevois pour la composition du Bureau futur. Ce sont : M. E. Du-

villard, président, M^{me} Tissot, vice-présidente, M. Dottrens, secrétaire, M^{lle} Berney, M^{lle} Charmot et M. Gielly, suppléants.

Pour le secrétaire :

VITAL HUGUENIN,
vice-présid.

Première assemblée générale.

Le vendredi 16 juillet, à 9^{1/2} h. précises, s'ouvrait au temple du Bas la première assemblée générale. Un immense local que ce Temple, plus apprécié généralement comme lieu de réunion, conférences, concerts, que comme lieu de recueillement. Il avait été sobrement décoré de verdure; l'estrade de concert était masquée par une jute ornée d'armoiries communales.

Dans cette vaste enceinte, un millier de personnes trouvaient facilement place. La séance est ouverte par un morceau d'orgue, puis par le chant d'un chœur mixte de fortune réunissant sous la direction de M. Jean Raaflaub, instituteur, des membres du corps enseignant de Neuchâtel, Chaux-de-Fonds et Locle. M. le conseiller d'Etat ED. QUARTIER-LA-TENTE, président d'honneur du Congrès, prononce ensuite le discours d'ouverture suivant :

Mesdames, Messieurs,

Neuchâtel a pour la cinquième fois le privilège et l'honneur de recevoir le Congrès pédagogique de la Suisse romande et celui qui vous parle a pour la seconde fois le plaisir très grand de souhaiter la bienvenue la plus cordiale à tous les participants des cantons de la Suisse française qui ont adhéré à la Société pédagogique : Genevois, Vaudois, Bernois et Neuchâtelois.

(L'orateur remercie MM. de Montenach, A. Reymond et M. Godet, qui ont contribué à la réussite du congrès en apportant par leurs intéressantes conférences leur tribut au développement intellectuel des pédagogues ; il salue les délégués du gouvernement et des instituteurs français, MM. Edm. Goblot et Tortillet, et leur présente l'hommage de notre admiration et de notre affection ; M. le conseiller fédéral Chuard, MM. Fritschi et Graf, délégués des associations alémaniques et tous les représentants des autorités et corporations de la Suisse romande.

M. le conseiller d'Etat Quartier-la-Tente continue en ces termes :)

Il y a une différence bien grande entre l'état d'esprit qui était le nôtre en 1904, date du dernier congrès de Neuchâtel, et celui dans lequel nous nous trouvons à cette heure. Les faits qui ont retardé la convocation de ce Congrès ont bouleversé le monde. La guerre la plus cruelle a troublé tous les peuples, dont plusieurs, et non des moindres, n'ont pas encore retrouvé leur équilibre ! Toutes les théories d'avant-guerre ont subi le contre-coup violent de ces événements sans précédent dans l'histoire du monde, et parmi les problèmes qui préoccupent à juste titre la société contemporaine, celui de l'éducation et de

l'instruction de la jeunesse reste au premier rang. Cette question sera toujours la plus digne de sollicitude et d'intérêt.

A cet égard aussi, la guerre a soulevé les opinions les plus contradictoires et la vie scolaire serait singulièrement troublée si nous prêtions une oreille trop attentive aux critiques exagérées et aux théories absurdes qui ont été formulées.

Au dire des uns, tout est à transformer dans la pédagogie ; jusqu'ici, l'école n'a rien produit de bon, les méthodes sont absurdes, les programmes ridicules, l'école a été insuffisante pour ne pas dire inutile; tout a été mécanique, livresque, le système éducatif en usage est faux dans son ensemble... etc. Combien d'auteurs ont, depuis deux ou trois ans, publié de critiques exagérées. Hier encore, deux auteurs ou plutôt deux journalistes émettaient les théories les plus ridicules. Je cite : « Tout ce qu'on apprend à l'école est à peu près inutile. La plupart des choses qu'elle enseigne sont sans valeur. Le jour où le jeune homme a son diplôme en poche commence pour lui la vraie éducation, la sienne. Pour cela, une première opération s'impose, qui est de libérer son esprit bourré d'un immense fatras de connaissances inutiles. C'est incroyable, — au sortir de l'enfance en général et des études en particulier, et à supposer qu'il soit vraiment désireux d'apprendre, — tout ce qu'il faut commencer par oublier ! Oubliez donc et vous pourrez commencer votre vraie éducation. Vous allez apprendre la vie ; c'est très intéressant et ne figure pas sur les programmes scolaires. Jusqu'aujourd'hui vous n'avez été qu'un reflet, qu'un écho ; vous allez, si vous en êtes digne, devenir un homme. » Conclusion : l'école est inutile !

Un autre écrivain se plaint de ce qu'on a rendu l'école obligatoire pour toutes les leçons, ce qui oblige le maître à travailler contre ses élèves au lieu de travailler avec eux.

Je voudrais tout d'abord réhabiliter l'école aux yeux de ceux qui prétendent qu'elle n'a pas réalisé sa tâche. Il y a une certaine outrecuidance à dire que tout dans l'enseignement primaire doit être modifié, transformé, bouleversé.

Aux écrivains pessimistes et d'humeur acariâtre qui estiment qu'il faut tout démolir, je réponds par ces paroles d'un père à son fils : « Tu jouis de la civilisation non pas seulement parce que les ancêtres l'ont créée, mais aussi parce que nos concitoyens la continuent. Si notre langue t'ouvre tous les domaines de l'intelligence, c'est parce qu'elle est le réservoir des pensées d'une nation vivante ; si tu vis paisiblement, c'est parce que le pays est défendu ; si ton intelligence se développe, c'est grâce à toutes les institutions, toutes les écoles existantes ; si ton cœur se forme, c'est par l'éducation et l'exemple des gens de bien ; si tu participes au bien-être général, c'est parce que des milliers d'hommes labourent, travaillent et se dévouent pour toi ; la civilisation te vient de tes ancêtres, mais c'est par tes contemporains que tu en jouis. Ces bienfaits, tu en uses sans doute avec l'inconscience de l'habitude, mais ils sont incontestables. Travaux et conquêtes, sciences et arts, lois, mœurs, génie, goût, langue et souvenirs, tout cela est l'œuvre accumulée des ancêtres et cet héritage qu'ils t'ont légué centuple ta vie. »

Mesdames et Messieurs, on l'a dit et on ne saurait trop le répéter : « Il sied au progrès de respecter ce qu'il remplace. » L'école primaire a rempli jusqu'à ce jour son rôle avec succès et c'est un devoir d'honnêteté que de lui rendre

cet hommage. Elle ne mérite pas d'être considérée comme ayant été inutile, car elle a contribué d'une façon puissante et admirable aux progrès de la société. Elle a répondu à l'attente des nations, elle a donné satisfaction aux aspirations de toutes les époques et les bouleversements sociaux n'ont en rien infirmé ni ses travaux ni ses méthodes. Cela dit, en réponse aux innombrables critiques injustifiées que certains pédagogues adressent à l'école publique d'aujourd'hui, nous reconnaissons que l'école est susceptible d'amélioration et que, dans son état actuel, elle peut servir de base à des réformes utiles ; comme le dit dans son excellent rapport M. Duvillard, elle est susceptible de s'adapter d'une façon plus parfaite aux conditions nouvelles de la vie sociale. Qui oublierait que la patrie est un champ toujours en semailles et toujours en moisson ? Nous moissonnons les semailles de nos ancêtres et nous devons semer les moissons de nos héritiers. A la tâche réalisée par nos prédécesseurs, nous devons ajouter la nôtre, préparant ainsi l'œuvre de demain avec la même ardeur, le même entrain que les générations d'hier. Nous admettons donc que l'école d'hier a fait ce qu'elle a pu, que son œuvre a été utile et féconde, qu'il n'y a aucun motif de la dénigrer, ni de la détruire et que le rôle des pédagogues actuels est de la perfectionner comme l'ont fait ceux d'hier et de travailler à adapter la vie scolaire d'une façon toujours plus adéquate à la vie d'aujourd'hui et à celle de demain.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, je constate que la mission de l'école devient toujours plus difficile et plus compliquée et que les instituteurs et les institutrices ont devant eux une tâche énorme et une responsabilité exceptionnelle. Que demande-t-on à cette heure à l'école primaire ? qu'elle mette après huit années de travail le jeune garçon et la jeune fille en mesure de suivre n'importe quelle voie, munis du bagage indispensable à la réussite. Or, partout où ils arrivent, en apprentissage comme en école secondaire ou professionnelle ou pédagogique, partout on trouve les élèves insuffisamment préparés et ne possédant pas la somme des connaissances que l'on voudrait exiger d'eux. Les écoles qui suivent l'école primaire voudraient recevoir des élèves déjà très instruits et elles sont obligées, dit-on, de compléter leur enseignement par des cours dont le but est de renouveler, de compléter les connaissances acquises dans les années de l'enseignement primaire. Cela s'explique et se justifie.

Qu'est-ce que l'école primaire ? C'est l'école destinée à fournir à tous les enfants les connaissances fondamentales en même temps qu'un minimum d'instruction civique. Elle a pour but primordial d'assurer aux enfants le savoir modeste dont ils auront besoin plus tard. L'enfant au terme des huit années de la scolarité, doit savoir lire, écrire et compter. Cela lui est indispensable, quoi qu'il fasse et quelle que soit son activité sociale future. Et on n'apprend pas à lire, à écrire et à compter tout seul. Toutefois, ce serait aussi une erreur de croire que l'école primaire doit avoir un caractère exclusivement utilitaire. L'enseignement général doit surtout avoir un caractère éducatif, car l'école a pour mission non seulement de former des êtres intelligents, mais elle doit aussi préparer le citoyen et l'homme de demain. Tâche difficile et délicate.

Il faut donc se garder d'exagérer. On tend de nos jours à répéter que l'école primaire doit être une préparation à la vie ; évidemment puisqu'elle fournit,

et grâce à quel labeur! les connaissances les plus urgentes dans la vie pratique, mais il ne faudrait pourtant pas déclarer nécessaire la transformation de l'école en un atelier. Quel métier l'école enseignerait-elle à ses élèves ? Celui de cultivateur, de menuisier, de forgeron ? ou bien s'il s'agit des filles, celui de couturière, de modiste ? Mais tous les garçons ne sont pas destinés à devenir cultivateurs, menuisiers, forgerons et toutes les jeunes filles ne seront pas couturières et modistes. L'école ne saurait obliger la majorité des élèves à suivre des exercices professionnels spécialisés qui ne seraient pour eux d'aucune utilité. D'autre part, elle ne pourrait enseigner tous les métiers en vue de donner satisfaction à chaque élève.

Transformer l'école primaire en un atelier obligerait au sacrifice de plusieurs enseignements. Et quels enseignements seraient sacrifiés ? Toutes les matières de nos programmes primaires ne sont-elles pas essentielles, fondamentales ? Il est certain, d'ailleurs, qu'en abaissant dans l'intérêt de la préparation professionnelle le niveau de la culture générale, on nuirait au plus grand nombre.

Ici encore, n'exagérons rien ; l'école primaire a sa mission bien déterminée. Par son enseignement, ses directions, son esprit, elle précise et développe les aptitudes encore incertaines, éveille des vocations, donne des habitudes d'application et de méthode et exerce souvent une influence décisive sur l'avenir des élèves. Influence plus considérable qu'on ne pourrait le supposer. L'école primaire enseigne les choses indispensables à la vie et mieux que cela, elle développe chez tous les enfants le principe fécond de la solidarité démocratique.

La classe, même au repos ou studieuse, rappelle à l'enfant qu'il n'est point seul à vivre. A tout instant, il le découvre dans cette petite société policée, réglée dans le détail, coopérante qu'est l'école. Il s'y sent solidaire de ses camarades, dans le bien et dans le mal, dans le zèle ou la négligence, dans la déférence ou l'irrespect, dans le labeur régulier comme dans l'oisiveté sournoise, et il y a dans cette classe comme une atmosphère énergique, où chaque écolier respire et vit, et dont il s'alimente en même temps qu'il l'entretient. L'école est une petite collectivité idéale, organisée au mieux selon un très grave dessein. Cette obéissance à la règle, à la discipline scolaire, est la condition tangible de la liberté de chaque enfant qui vient s'instruire, du maître qui l'instruit, et la garantie collective des droits de tous.

« Dans telle ou telle de ses leçons, un maître avisé trouve la matière de conseils saisissants, qui révèlent à un enfant la continuité comme la solidarité des efforts et des services humains. Entre ses mains, tout est encouragement au labeur joyeux et vaillant. Une plume, une épingle, un bouton, une montre ; l'image de ce livre, ce livre lui-même, l'étoffe de votre habit, cette laine, cette soie, ce morceau de sucre, ce bloc de houille, tout enseigne à l'enfant l'émouvante solidarité des hommes dans le temps et dans l'espace. »

« Dans la rue, au sortir de l'école, dans la rumeur des villes ou la paix des champs, l'enfant retrouve la manifestation de cette solidarité. C'est ainsi que l'école résout pratiquement le problème des rapports de l'individu et de la collectivité en développant chez l'enfant le sentiment de solidarité dans le travail. En dernière analyse, révéler et enseigner à des enfants le sentiment,

l'idée de solidarité sur laquelle l'école publique fonde toute l'éducation, c'est leur révéler et enseigner le sentiment, l'idée même de la vie universelle. »

L'auteur du premier rapport, si excellent en tous points, a laissé échapper une phrase qui aura surpris tous ceux qui sentent tout le bien que peut produire l'école primaire : « Il n'est pas utile d'enseigner la morale à l'école primaire », dit-il. Si l'auteur estime qu'il faut que tout l'enseignement soit imprégné de la morale, nous sommes d'accord, mais cette phrase m'a rappelé sur le même sujet, les réflexions de deux pédagogues fort remarquables :

Le premier, Félix Pécaut, l'ancien directeur de l'Ecole normale de Fontenay aux Roses, écrivait en réponse à cette question : Comment enseigneriez-vous la morale à l'école primaire ? « Un premier point est arrêté dans mon esprit : j'enseignerais la morale à part, à un certain moment, au lieu de me borner à la répandre dans toutes les parties de l'instruction, où elle se volatiliserait à force d'être diffuse.

» Mais je l'enseignerais de façon à la mettre *hors pair*, à la distinguer des autres études, à lui assigner une visible présidence sur tout le reste ; à la présenter sous des traits graves et sereins ; bref, à en faire l'inspiration supérieure de l'école. Pour cela, point de manuels obligatoires entre les mains de mes élèves : c'est moi qui lirais ou qui parlerais et qui m'efforcerais de délier les langues. Je réserverais pour cet objet le premier quart d'heure de chaque journée.

» La leçon s'ouvrirait par un chant, auquel j'apporterais tous les soins, pour le choix de la mélodie et des paroles, pour l'exécution musicale, pour la diction même. Je voudrais y prendre autant de plaisir que les enfants et en recueillir autant de profit moral : un *sursum corda* pour tout le jour ! »

Un autre pédagogue, non moins illustre, a dit :

« L'école primaire, que peut-elle ? Puisqu'elle a pour conscience la conscience du peuple, elle doit en développer les dispositions généreuses et les qualités traditionnelles. L'amour du travail, le sens et l'habitude de l'épargne, une aimable gravité, la fierté, la vaillance ; la haine pour tous les pédantismes ; une vive curiosité des idées générales, le goût passionné de la logique, donc de la justice et de la clarté ; le refus de prendre son parti d'aucune misère, ce sont là, chez un peuple qui sans doute a ses défauts, des vertus séculaires. L'école primaire en reçoit le dépôt sacré et le garde.

» Elle fait mieux. Elle révèle à la conscience populaire cet instinct même et cette tradition. Je conçois donc une éducation morale exempte d'intolérance, pure de haine, favorable à la raison enfantine, confiante en l'homme. L'école que j'aime ne veut que mettre l'enfant, plus tard, en état de jouir franchement de soi-même, de sa raison, de son énergie, s'efforçant vers le Vrai et le Bien dans les limites des libertés civiques et des lois nationales, les plus douces à l'homme. Et puisqu'elle sait qu'elle ne suffira pas à cette tâche, l'école veut au moins la fonder.

» Je le dis avec foi : l'école primaire ainsi définie est celle qui se montre la plus respectueuse de l'homme dans l'enfant, donc la plus libérale et la plus juste, la plus soucieuse du progrès humain, prudente et démocratique ; créatrice

d'ordre républicain ; douce au mineur qu'elle élève moins pour lui-même que pour la nation. Elle lui enseigne le savoir, les institutions et les mœurs du présent, mais sans le lier pourtant à ce présent, attentive au contraire à échauffer en son cœur la foi qui réforme et l'énergie qui réalise. »

Je suis donc d'accord avec l'opinion du premier rapporteur s'il estime que l'enseignement de la morale doit pénétrer toutes les leçons, et j'admets volontier, avec un écrivain, qu'il n'est pas niable que beaucoup d'hommes doivent, en tout ou en partie, la régularité de leur vie, leur probité, leur fidélité au devoir, bref le sérieux et la dignité de leur pensée comme de leur conduite laborieuse à l'exemple d'un ou de plusieurs de leurs maîtres ou de leurs institutrices, bien plus qu'à leurs leçons les mieux venues, qu'à la discipline proprement scolaire et professionnelle. Que chacun de nous, se recueillant et éprouvant ses maîtres, les juge impartialement : le plus instruit, le plus brillant ne fut peut-être point celui qui agissait le mieux sur notre sens moral et tel de ces maîtres que nous croyons oubliés, modestes, un peu effacés peut-être, continuent à parler haut à notre conscience, à diriger nos pas. Cette certitude est ce qu'il y a, peut-on dire, de plus mystérieux dans l'éducation.

Du bon maître ou du mauvais, quel est celui dont l'exemple a le plus de prise sur un enfant ? Sans être pessimiste, il est permis de dire que le mauvais maître je veux dire paresseux, négligent et sans probité n'a pas d'action sur l'enfant doué et plein de vaillance ; il peut vanter le travail, le devoir, l'énergique volonté de progresser : sa personne, ses actes, sa vie parlent un tout autre langage. Au contraire, le vaillant instituteur et l'institutrice fidèle et consciencieuse peuvent se dispenser de louer à heures fixes la vertu, l'activité, la dignité individuelle, la charité ; leur vie même en classe et au dehors enseigne tout cela silencieusement et c'est leur vie plus que leurs leçons qui élève l'enfant.

Ferdinand Buisson a dit : « Travaillez à ce que chaque jour soit pour nous et les nôtres toute la vie, car la plénitude d'existence est à la portée des plus humbles, de l'ouvrier, de la mère de famille ou du maître d'école. »

Victor Hugo a dit :

Ceux qui vivent ce sont ceux qui luttent ; ce sont
Ceux dont un dessein ferme emplit l'âme et le front ;
.....
Ceux dont le cœur est bon, ceux dont les jours sont pleins.
Ceux-là vivent, Seigneur ! les autres, je les plains.
Car de son vague ennui, le néant les enivre,
Car le plus lourd fardeau, c'est d'exister sans vivre. »

Je n'insiste pas et je me borne à rappeler ce que nous avons écrit ailleurs et ce que pensent les instituteurs eux-mêmes et tout le monde, à savoir que l'orientation nouvelle des programmes, les modifications de méthode n'ont de chance de succès dans l'enseignement primaire que si de profondes transformations sont apportées à la préparation pédagogique des instituteurs et des institutrices et, conséquence naturelle, à l'amélioration de leur situation financière. C'est ce que fait ressortir avec raison votre second rapport. C'est, en effet,

à l'enseignement pédagogique qu'il appartient d'améliorer les procédés d'enseignement, de débarrasser l'école des travaux inutiles et de créer à l'enfant un milieu réellement préparatoire à son existence future dans la société : c'est à l'Etat et aux Communes à fournir aux instituteurs et institutrices une situation sociale qui leur permette de se consacrer tout entiers et sans réserve, de tout leur cœur et ensuite d'études persévérantes, à leur mission éducatrice. Il est grand temps que l'école devienne la préoccupation permanente de notre démocratie.

Je termine, Mesdames et Messieurs, avec mes vœux les meilleurs pour le succès de cette rencontre des représentants de l'Ecole primaire de la Suisse romande.

Je ne doute pas que le Congrès pédagogique produise les meilleurs résultats pour la cause de l'éducation publique et pour le bien de notre jeunesse, comme aussi pour la bonne entente entre collègues des divers cantons de notre Suisse française.

Je souhaite aussi que ces journées de travail et de bonne confraternité vous laissent à tous les meilleures impressions, un attachement plus profond encore à votre honorable et difficile vocation, un amour toujours plus réel pour la jeunesse que vous éduquez, pour les générations de demain que vous avez la charge de préparer.

Je déclare ouvert le vingtième congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande.

M. Fritz Hoffmann, président de la Société pédagogique romande et président effectif du XX^e Congrès donne ensuite la parole au rapporteur de la 1^{re} question mise à l'étude. M. E. DUVILLARD, inspecteur scolaire à Genève, présente les conclusions de son rapport de la façon suivante :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,

Le premier sujet mis à l'étude par le Comité central de la Société pédagogique romande dépasse les limites d'une discussion qui ne pourra, sans inconvénient, se prolonger plus de deux heures. Et cependant l'examen des tendances actuelles de l'enseignement primaire exigerait plusieurs séances, coupées de longues périodes de réflexion.

Je tiens à déclarer que l'ampleur du sujet m'a obligé à ne retenir, des dix-neuf rapports cantonaux, que trois idées essentielles qui sont à la base du travail que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen.

La première, c'est que l'école romande ne donne pas satisfaction aux besoins de l'activité de l'enfant, ne satisfait pas à son désir de connaître et, pour parler net, est restée trop intellectuelle.

La seconde peut se formuler ainsi : Pour satisfaire aux besoins profonds de l'être en formation qui nous est confié, il faut assouplir et modifier l'organisation de l'école, la mettre en harmonie avec les conditions actuelles de la vie,

alléger les programmes, créer un enseignement professionnel qui ne fasse pas concurrence aux écoles d'apprentissage, orienter vers les métiers, sans sacrifier la culture générale.

La troisième idée, c'est qu'il convient de mettre au point les méthodes, sans cependant lancer dans l'inconnu les écoles publiques qui ont rendu à notre pays de réels services et n'ont pas tous les défauts que certains esprits critiques aiment à leur reprocher.

J'aurais voulu citer quelques idées des rapporteurs de Neuchâtel, de Vaud, du Jura bernois. Malheureusement, l'ampleur du rapport général était limitée par de sages raisons d'économie, et si j'avais cédé au plaisir de discuter certaines théories, j'aurais sacrifié l'unité de mon travail et je ne vous aurais offert qu'une fastidieuse collection d'opinions contradictoires.

J'ai essayé, au plus près de ma conscience, de tracer un tableau fidèle des tendances actuelles de l'enseignement primaire, cohérent, ordonné, un corps de doctrines, un tout homogène.

Il vous appartient aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, de dire si ce sont là vos tendances, si vous acceptez de vous engager dans la voie tracée par les rapporteurs cantonaux, à qui j'ai emprunté beaucoup d'idées nouvelles et que je me fais un devoir de remercier en votre nom.

On constate, dans tous les cantons romands, un ferme désir de réformes scolaires. Mais, partout aussi, on tient à ajouter que c'est l'évolution des institutions et non pas leur renversement, qui nous conduira vers l'idéal. On reconnaît que si les conditions sociales changent, l'école doit changer avec elles. On note dans tous les rapports une volonté clairement exprimée de ne pas s'engager dans une voie nouvelle avant d'avoir défini le but qu'on se propose d'atteindre.

La première conclusion exprime le besoin d'une réforme fondée sur l'état existant, elle repousse la prétention de ceux qui veulent faire table rase, bâtir sur de nouveaux plans et nous lancer dans l'inconnu.

Elle est en quelque sorte comme un hommage rendu aux Gavard, aux F. Guex, aux Gylam, aux Gobat et aux Rosier, qui ont ouvert le chemin du progrès et que la pédagogie romande a le devoir de ne pas oublier.

Mais, si les réformateurs scolaires doivent puiser dans le passé de fécondes leçons, ils doivent avoir le courage de dire leurs pensées et d'exprimer leur foi en un idéal social plus équitable.

Le pédagogue sait que, tant qu'il y aura des hommes sacrifiés à l'esprit de lucre, tant que l'argent sera l'étalon de la valeur sociale, les résultats de l'éducation publique seront illusoire et les réformes ne parviendront pas à faire du peuple suisse le seul peuple de frères chanté par le poète. C'est pourquoi je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'accepter la deuxième conclusion de ce rapport.

Le but de l'école primaire n'est plus aussi précis qu'autrefois, où la famille éduquait et n'imposait à l'instituteur que le devoir d'enseigner. La surpopulation de nos villes, la vie d'atelier de la mère de famille, les conditions nouvelles de l'industrie nationale créent l'obligation de veiller à la santé physique et morale des écoliers, de discerner leurs aptitudes professionnelles, de leur donner,

à la veille de l'apprentissage, des conseils précis sur la profession qui leur convient. Ces buts ont été résumés dans la troisième conclusion qui définit les caractères nouveaux de l'enseignement public.

Quand on parle de réformes de l'école, on se garde souvent d'indiquer les points précis sur lesquels il convient de les réaliser. L'étude que nous avons faite nous a montré, et nous espérons que vous serez de cet avis, que les réformes doivent toucher à la fois l'organisation scolaire, les programmes, les méthodes d'enseignement et la préparation professionnelle du corps enseignant. L'organisation scolaire des écoles urbaines doit être assouplie de telle sorte qu'elle ne sacrifie ni les élèves doués, ni ceux qui, sans être anormaux, ont de la peine à s'assimiler les notions élémentaires du programme primaire. Nous aurions pu proposer l'organisation selon le système de Mannheim; nous avons préféré soumettre à votre jugement un système plus simple, mieux adapté aux besoins de notre enseignement. Ce système a été expérimenté et nous pouvons déclarer qu'il a fait ses preuves.

En ce qui concerne l'orientation professionnelle, le projet d'une classe de préapprentissage, inspiré des expériences faites dans le Hainaut, satisfait aux prétentions justifiées de la majorité des rapporteurs cantonaux, désireux de ne pas transformer l'école primaire en école d'apprentissage. Nous avons montré que l'organisation de cette classe assurerait aux jeunes gens et aux jeunes filles de quatorze à quinze ans ou de quinze à seize ans, selon les cantons, le bénéfice d'un enseignement général, soucieux de chercher, dans un contact permanent avec la vie pratique, la source des intérêts qui doivent être le principe actif de l'enseignement. Nous avons tenté aussi de réaliser une organisation scolaire assez parfaite pour diminuer le nombre de ceux qui ne peuvent achever le cycle de leurs études primaires et sont presque toujours condamnés à des professions où l'intelligence sombre dans la monotonie d'une activité manuelle à laquelle l'esprit ne participe pas.

Pour les programmes, nous nous sommes inspiré de l'idée de notre collègue et ami Gielly, et nous avons fait nôtre le principe de la division du programme en programme minimum et en programme de développement.

Cette division existe en fait dans un grand nombre d'écoles. On laisse souvent à l'instituteur la liberté de ne pas sacrifier au programme établi dans l'atmosphère ensommeillée de l'administration, le développement de ces élèves qui demandent à vivre.

Les enfants ne peuvent toujours se plier aux fantaisies des réformateurs qui cherchent dans leur imagination la solution des problèmes qui ne peuvent être résolus que par ceux qui, aux prises avec les difficultés de la vie, connaissent les petits pour leur avoir consacré leurs plus belles années et, de ce troublant contact, conservent toujours une certaine naïveté.

Il faut que les instituteurs revendiquent le droit d'adapter leur enseignement et leur méthode aux besoins de leurs élèves, il faut qu'ils soient libres d'enseigner selon leur conscience, il faut qu'ils acquièrent le droit redoutable de ne plus être les simples dispensateurs du rudiment pour devenir les artisans modestes et dévoués de la prospérité nationale.

Il y a, dans le corps enseignant primaire romand, un irrésistible besoin de

dévouement. Le maître d'école aime ses élèves et c'est parce qu'il les aime qu'il veut avoir le droit de développer son initiative. C'est à cette seule condition qu'il acceptera d'être responsable de la Patrie.

Le président ouvre une discussion générale sur l'ensemble du rapport de M. Duvillard. Personne ne demandant la parole, l'on passe à la discussion des thèses, pages 112 à 115 du rapport.

GÉNÉRALITÉS.

1. *L'école primaire romande peut servir de base aux réformes nécessaires à l'adaptation plus parfaite des institutions scolaires aux conditions nouvelles de la vie sociale.*

Thèse 1, adoptée.

2. *Pour que les réformes scolaires produisent leur plein effet, il est désirable que les éducateurs contribuent à améliorer et à transformer les mauvaises conditions de vie des classes pauvres.*

M. Liniger, instituteur, à Neuchâtel :

Malgré tout le plaisir que j'aurais de voir voter sincèrement cette résolution par l'assemblée, je ne crois pas la chose possible et ceci pour deux raisons principales.

D'abord, il n'est pas, à mon avis, désirable que le corps enseignant travaille en dehors de l'école à la transformation de la société. Pour préciser ma pensée, je n'entends pas condamner ceux qui, en dehors de l'école, travaillent à la rénovation de la société, mais je pense que nous ne pouvons pas demander à nos collègues d'opinions politiques fort différentes, de voter une résolution dans laquelle, en sous-entendu, on vous dit ! « En dehors de l'école, vous devez travailler dans la coopérative, dans les syndicats, dans le parti socialiste, pour la transformation de la société. »

Je comprends la thèse n° 2 ainsi. Si je fais erreur, je prie notre honorable rapporteur de préciser sa pensée.

Je ne crois pas qu'il soit désirable que les instituteurs travaillent ainsi en dehors de l'école, parce que, par suite de leur activité, quand ils reçoivent de nouvelles volées d'élèves, il y a contre eux, de la part des enfants privilégiés, certaines préventions que l'instituteur est obligé de surmonter d'abord, et il est presque inévitable que ce dernier, mêlé ainsi à la vie politique, aura plus de peine à conquérir ces enfants que l'instituteur qui s'abstient absolument de travailler à la transformation de la société.

D'autre part, je ne pense pas qu'on puisse faire voter à cette assemblée cette résolution, attendu que, hier, dans la conférence de M. de Montenach, elle a entendu sans aucune protestation l'odieuse glorification de la guerre que M. de Montenach nous a présentée au commencement de cette conférence ¹.

¹ M. de Montenach, dans sa conférence, avait cité Ruskin, le sociologue anglais, qui démontrait que les époques de guerre avaient généralement été suivies d'un essor artistique remarquable. (Réf.)

Mesdames et Messieurs, je vous propose de rédiger la thèse n° 2 comme suit, parce que si nous ne pouvons pas demander aux instituteurs de travailler à la transformation de la société, nous avons dû constater que certains de nos efforts éducatifs étaient paralysés par le fait des mauvaises conditions sociales.

Nous pourrions voter, je pense, tous sincèrement du fond du cœur et non du bout des lèvres, une résolution comme celle-ci :

Les réformes scolaires ne produiront leur plein effet que lorsque les conditions de vie des classes pauvres auront été améliorées et transformées.

M. Duvillard :

M. Liniger estime que les éducateurs ne peuvent entrer dans la mêlée sociale et améliorer les conditions de vie, parce qu'ils ne connaissent pas les souffrances qu'ils veulent supprimer. Quand j'ai rédigé cette conclusion, je me suis basé sur l'étude des difficultés que l'on rencontre pour faire rendre à notre enseignement le maximum lorsqu'il s'adresse à des enfants insuffisamment nourris, mal logés, victimes de l'alcoolisme du père et de la paresse de la mère, ou des mauvaises conditions de logement.

Il y a, dans le corps enseignant primaire, une réserve de forces qui, sans ébranler dans ses fondements la société actuelle, peut contribuer à son amélioration. Les réformes que le corps enseignant primaire demandera, il ne les demandera pas, Monsieur Liniger, du bout des lèvres, mais du fond du cœur, parce qu'il aura compris la misère des enfants pauvres et qu'il en aura souffert. Je vous en prie, comment pouvez-vous dire que les conditions de vie n'ont pas été améliorées en quelque mesure, si vous vous rappelez l'influence de certains de nos collègues sur le mouvement antialcoolique, sur la lutte contre la prostitution, par exemple. Ne sont-ce pas là des preuves de la possibilité d'une amélioration de la vie sous l'influence du corps enseignant primaire ?

Je demande le maintien de cette deuxième conclusion sans changement.

M^{lle} Descaudres, maîtresse de classe spéciale, à Genève :

Je voudrais faire une observation. C'est que la thèse 2 ne me semble exprimer qu'en partie notre devoir social. Je trouve que c'est une des choses à laquelle nous devons travailler, nous maîtres, que de transformer les mauvaises conditions de vie des enfants. Avec mes enfants anormaux, j'ai trop d'exemples navrants sous les yeux pour ne pas être pleinement d'accord. Je trouve que c'est certainement une partie de notre travail. Mais il faut également considérer les enfants bourgeois : ceux-là aussi ont besoin qu'on les aide. Les enfants riches souffrent à un degré qu'on ne s'imagine pas d'être élevés dans l'égoïsme. C'est peut-être dans un certain sens, — en tous cas au point de vue éducatif, — pire que les souffrances de la classe pauvre. Nous devons travailler à faire une autre génération, parce qu'on ne peut pas demander aux parents actuels de réformer l'éducation sur ce point-là. Il est vraiment désirable que les instituteurs contribuent à développer chez les enfants aisés le sens de la justice pour former une génération différente de la génération actuelle.

Est-ce que vous me permettrez de citer à l'appui de ce vœu une petite

expérience personnelle, que j'ai faite ces jours derniers, en dépouillant des expériences de langage ? J'ai demandé à une soixantaine d'enfants de trois à huit ans : Aimeriez-vous qu'il y ait encore la guerre ? Et pourquoi ? J'avais des enfants des deux catégories sociales. J'ai constaté que seuls les enfants de la classe aisée répondent quelquefois : Parce que je n'aimerais pas qu'on *me* tue ; parce que je n'aimerais pas que les Boches *me* tuent ; tandis que les enfants du peuple répondent : Je n'aimerais pas qu'on *nous* fasse du mal. Egalement des enfants de la classe aisée et eux seuls ont répondu plusieurs fois : Je n'aimerais pas que *notre* maison soit brûlée, que *la* maison brûle. Jamais un enfant du peuple n'a dit cela. Il dira : Je n'aimerais pas que *les* maisons brûlent, qu'on mette le feu à *toutes les* maisons, etc. Les enfants riches ont exprimé aussi la crainte de devenir pauvres.

Vous m'excuserez de citer un fait particulier, mais ce sont des faits de ce genre qui vous font toucher du doigt la nécessité de songer aussi à cette autre face de la question, c'est pourquoi je demande une rédaction avec sens plus élargi.

La thèse Duveillard est acceptée à une grande majorité.

BUT DE L'ÉCOLE.

3. *L'école primaire nouvelle doit assurer à tous les élèves un développement physique suffisant, une instruction élémentaire solide, un développement intellectuel maximum ; leur donner les moyens de choisir avec discernement la profession qui convient à leurs aptitudes et à leurs goûts, développer en eux le sentiment de la solidarité et de la responsabilité.*

Thèse 3, adoptée.

RÉFORMES.

4. *Les réformes porteront sur l'organisation scolaire, les programmes d'études, les méthodes d'enseignement et la préparation professionnelle du corps enseignant.*

Elles se feront dans le but d'assurer à tous les enfants, selon le degré et la nature de leur développement intellectuel, le maximum de l'influence éducative.

M. E. Briod, professeur, à Lausanne :

Je voudrais demander à l'assemblée et à M. le rapporteur de bien vouloir faire une adjonction à cette conclusion.

Cette adjonction, la voici :

Leur réalisation dépend de la suppression définitive des examens pédagogiques des recrues et de la statistique uniforme qui les accompagnait.

Je n'ai pas grand'chose à ajouter à ma proposition, parce que, comme vous le savez, la question a été discutée dernièrement dans l'*Educateur* ; elle le sera encore ; elle l'est d'une manière très active ces jours-ci un peu partout, ainsi qu'en témoigne un appel du Comité du corps enseignant bernois à son Département qui, paraît-il, se serait prononcé contre la suppression des examens de recrues.

La question, telle que je la pose, fait allusion aux examens de recrues tels que nous les avons connus, et surtout à la statistique qui les accompagnait, vraiment glaçante pour le progrès scolaire, par son souci du détail, ses comparaisons, qui finissent pas dessécher notre enseignement, lui enlever toute possibilité d'évolution.

Plus tard, dans un certain nombre d'années, lorsque le mouvement actuel aura pu porter des fruits, peut-être la question d'un examen non pas annuel, mais ayant lieu tous les cinq ans, ou à des intervalles déterminés, et portant sur l'état général de l'instruction en Suisse, avec une base uniforme, pourrait-elle être considérée.

Ce qui est un obstacle au progrès pédagogique, c'est la répétition, chaque année, à une époque déterminée, de ces examens, et la statistique régulière qui les accompagne.

Il est certain que notre travail d'aujourd'hui et de plus tard deviendrait inutile si nous devions rentrer dans l'ornière sacro-sainte du programme ressassé et débité sans souci éducatif, et dans la crainte d'un examen à subir trois ou quatre années après la sortie de l'école. Il n'y a pas de progrès à espérer si l'école complémentaire reste ce qu'elle est et vient encore ajouter ses formules vides au travail machinal d'une école déformée par le souci du savoir mémorisé.

Pour les réformes scolaires et la réforme de l'école complémentaire, je vous demande d'adopter cette adjonction.

M. *Duvillard* :

J'accepte l'adjonction proposée par M. Briod.

M. *Dottrens*, régent, à Carouge :

On a signalé dans le court exposé que notre collègue M. Duvillard a fait en présentant son rapport et dans l'allocution que M. le conseiller d'Etat Quartier-la-Tente nous a faite ce matin, le divorce complet qui existe maintenant entre l'école et la famille.

Auparavant, ces deux orateurs nous l'ont dit, on pouvait compter en matière d'éducation sur le concours des parents ; actuellement, ce n'est plus le cas. Un fossé profond nous paraît séparer l'école et la famille.

Je me demande si, dans le congrès qui nous réunit, nous ne pourrions pas adjoindre à la thèse qui nous est présentée, quelques mots qui pourraient contribuer à combler ce vide profond et nous permettraient, sans nous engager positivement, d'aller nous-mêmes vers les parents pour mieux connaître la vie familiale de nos enfants et ensuite faire cesser les dissentiments nombreux qui existent entre les parents et les maîtres, et ce, pour le plus grand bien de l'enfant.

Je demanderais qu'on ajoutât à la thèse qui nous est présentée, ceci : « ...Elles se feront dans le but d'assurer à tous les enfants, *en concours avec la famille*, selon le degré et la nature de leur développement... », etc.

M. *Duvillard* :

J'accepte l'adjonction. Je fais remarquer que ces quelques mots ne suffi-

ront pas à accroître l'influence actuelle de la famille. Je les accepte comme une invitation aux autorités et au peuple de s'occuper davantage de l'école primaire.

M. *Strœle*, instituteur, à Neuchâtel :

J'approuve tout à fait les idées de M. Briod au sujet des examens de recrues, mais il me semble qu'il n'est pas judicieux de placer sa conclusion au milieu de celles de M. Duvillard. Cette adjonction me paraît en diminuer l'importance et en accorder une trop grande aux examens de recrues. Je me demande s'il ne suffirait pas de faire voter par l'assemblée la conclusion de M. Briod, sans qu'elle figure parmi celles de M. Duvillard, et si cette proposition n'avait pas de chance de succès, d'adjoindre à la dernière des conclusions de M. Duvillard un vœu relatif à la disparition définitive de ces examens que tout le monde condamne aujourd'hui.

M. *Briod* :

Je comprends le scrupule de M. Strœle, mais j'ai considéré que les examens dont parle M. Duvillard à la fin de son rapport sont les examens annuels. C'est une question à traiter pour elle-même, et en aucun cas elle ne pourra être confondue avec celle des examens de recrues.

Par contre, il est pourtant de fait que si vous voulez que les réformes proposées par M. Duvillard puissent porter leur plein effet, il ne faut pas que nous soyons contraints, dans les écoles des villages comme dans celles des villes, de travailler dans l'esprit des examens de recrues. Je persiste donc à croire que l'adjonction que je propose aurait sa place dans la conclusion 4, puisqu'il s'agit bien là d'une condition de l'aboutissement des réformes proposées.

Le *Président* :

Il importe que l'assemblée prenne une résolution sur les examens de recrues.

M^{lle} *Berney*, régente, à Genève :

Nous discutons les tendances de l'enseignement à l'école primaire. Est-ce que cette question des examens de recrues peut se rapporter directement à l'école primaire ?

M. *Briod* :

M^{lle} Berney n'a probablement pas lu l'article par lequel j'ai démontré récemment, dans notre journal, que l'examen des recrues tend à mécaniser l'enseignement dans les classes de garçons. Je la comprends, puisque les classes de filles n'ont pas souffert de la même institution. C'est à l'assemblée de dire si elle partage mon point de vue.

La question de principe, suppression des examens de recrues, est adoptée à l'unanimité.

La suite du compte rendu paraîtra le 9 octobre.

BIBLIOGRAPHIE

L'Ame paysanne. La Terre, la Race, l'École. Par le Dr Emmanuel Labat. Paris, librairie Delagrave.

Peu de livres nous ont ému aussi profondément. Nous avons, à sa lecture, caressé le projet d'en faire l'objet d'une étude développée pour notre journal. Le manque de temps et de place nous force à nous contenter d'une notice bibliographique.

L'Ame paysanne est une série d'études écrites à des intervalles assez éloignés par un médecin de campagne français qui observe les populations au milieu desquelles il vit, note tous les faits, toutes les anecdotes caractéristiques de leur mentalité, et finalement analyse avec une pénétrante psychologie les causes de la dépopulation de la France et de l'abandon de la terre, deux faits sociaux en étroite connexion.

Laissant de côté les faits d'ordre ethnographique, économique ou religieux, nous avons hâte de signaler l'intérêt palpitant de la partie de cet ouvrage consacré à « la Vocation paysanne et l'École ». Les faits cités par le Dr Labat sont de nature à troubler profondément ceux qui voient dans une instruction agricole de nature scientifique l'un des moyens essentiels de rattacher le paysan à la terre et de faire éclore la vocation paysanne.

« Si jamais l'âme paysanne, entièrement vidée de tout son passé, n'était plus accessible qu'à la science, la terre aurait beaucoup moins de prise sur elle. Il n'y aurait plus de vrais paysans. »

Car le *métier* ne fait pas la *vocation*, et sans vocation paysanne il n'y a pas plus de vrais paysans qu'il n'y a de véritables éducateurs sans vocation éducative. Et le Dr Labat cite ce fait troublant : neuf enfants de sa connaissance ont été placés dans des écoles d'agriculture. Ils en ont suivi l'enseignement avec assiduité pendant le temps voulu, et deux en sont sortis premiers avec tous les honneurs. *Aucun d'eux n'est resté à la terre*. Deux sont commis dans des magasins de nouveautés, un est comptable dans une compagnie d'assurance, un autre dans une usine d'engrais ; l'armée en a gardé un comme sous-officier et conduit un autre à être agent de police ; l'un est dans les contributions indirectes, un autre tonnelier ; le dernier est marchand de meubles à Bordeaux.

Mais voici le fait opposé : Un paysan de vieille roche, à la fois jovial et ferme, honnête et intelligent, accueille sous son toit depuis de nombreuses années des jeunes garçons sans famille qu'il « initie » à l'amour de la terre nourricière et de sa culture. *Tous ces garçons sont restés à la terre* et plusieurs sont devenus à leur tour des paysans indépendants.

C'est que la véritable orientation professionnelle est faite d'un modèle à suivre plus encore que d'aptitudes à acquérir ; elle est faite d'*admiration* plus que de savoir, d'instinct obscur plus que de raison.

Il ne nous est pas possible de suivre le Dr Labat dans les déductions qu'il tire de ses multiples observations à propos de l'éducation morale, intellectuelle et civique à l'école du village. Il faut lire ce livre à la fois mélancolique et réconfortant, troublant, certes, mais toujours suggestif. Oui, il y a plus de choses

derrière les nuages qui nous voilent l'avenir d'un être humain que ne le soupconne notre philosophie simpliste.

E. B.

Annuaire suisse pour la protection de la jeunesse. — 1919, IX^e année. — Edité par le Secrétariat central de la Fondation suisse „Pro Juventute“; prix : 6 fr.

Cette brochure de 232 pages contient des rapports sur l'activité des différentes sociétés s'occupant de la protection de la jeunesse, en Suisse allemande surtout.

Outre ces rapports, trois articles de fonds donnent un intérêt tout spécial à cette publication. Le premier, en allemand, est une étude brève et claire intitulée : « *Jugendliche Psychopathen und Schwachsinnige* » par le Dr Tramer, de Zurich. L'auteur fait part de ses expériences dans les soins donnés aux jeunes névropathes et faibles d'esprit. Il y traite de l'examen des patients, des recherches des origines de la maladie, du traitement et des résultats obtenus. Le deuxième article, en français, de M^{lle} Dresse Renée Warnéry de Neuchâtel parle de : « *La mortalité infantile en Suisse et dans le canton de Neuchâtel pendant la guerre européenne* » avec statistiques et graphiques à l'appui. Puis vient une étude en italien de M. le Dr Sganzi, directeur des Ecoles normales de Locarno, sur : « *Scuola e protezione spirituale della gioventù* », qui fait le procès de l'école traditionnelle. M. Sganzi expose le pourquoi des réformes urgentes à y apporter, montrant en même temps que l'école du travail, l'école Montessori et les écoles nouvelles ne seront des protectrices spirituelles de la jeunesse qu'en tant que leurs maîtres seront eux-mêmes des forces spirituelles.

L. B.

La Suisse et ses écoles. Education, instruction. Publié par l'Office suisse du tourisme, Zurich et Lausanne.

Nous nous plaisons à espérer que cette belle brochure, superbement illustrée, fort bien rédigée, d'une impression très nette et d'une facture élégante, n'est pas destinée seulement à faire de la réclame à l'étranger en faveur de nos écoles ; car, à vrai dire, si nous comprenons l'utilité de la réclame en faveur d'écoles privées qui vivent des contributions de leurs élèves, celle de la réclame à l'étranger en faveur de nos écoles publiques, destinées à la préparation à la vie de nos enfants suisses, et entretenues avec notre argent, nous apparaît moins évidente.

Cette réserve faite, nous sommes heureux de posséder dans cette brochure un tableau à la fois sobre, clair, et suffisamment complet de nos institutions scolaires si diverses. Combien la tâche des chroniqueurs pédagogiques serait facilitée si chaque pays éditait, pour ce qui le concerne, une brochure analogue ! Aux nombreuses demandes qui nous parviennent du dedans ou du dehors sur nos écoles et leur organisation, nous aurons désormais une réponse toute prête : Procurez-vous *La Suisse et ses écoles*.

E. B.

VAUD

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Places primaires au concours.

INSTITUTEUR : Vevey (*classe primaire supérieure*) : fr. 3600 à fr. 4200 suivant années de service dans le canton. Le titulaire sera tenu d'habiter le territoire de la commune. Les candidats sont invités à ne se présenter que sur convocation : 5 octobre.

INSTITUTRICES : Ste-Croix (La Glittaz) : fr. 1700, logement, fr. 20 pour plantage ; 30 sept. — **Chevroux** : fr. 1700, logement, jardin et plantage ; 30 sept. — **Echandens** : fr. 1700, logement, fr. 20 pour jardin ; 30 sept. —

Roche (travaux à l'aiguille) : fr. 900 par an pour 16 heures hebdomadaires de leçons ; 5 octobre. — **Marnand** (travaux à l'aiguille) : fr. 300 par an pour 6 heures hebdomadaires de leçons ; 8 octobre.

Cours sur le Dessin au Service des Educateurs

par Madame L. Artus-Perrelet

Prof. à l'Inst. J.-J. Rousseau

les samedis de 2 à 4 h. (théorie et pratique). Réouverture à Lausanne le 2 octobre.

Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà fait du dessin.

Inscriptions et renseignements de 1 h. 30 à 2 h. 30, sauf les lundis et mercredis chez Madame Ch. Nicola, villa Neerlandia, av. Secretan.

On désire placer

garçon de 13 ans dans une famille d'instituteur pour les vacances du 3 au 24 octobre. Occasion de parler le français.

Offres au Dr E. TROESCH, 52, rue Lentulus, Berne.

INSTITUTRICE

ayant besoin d'une cure d'altitude

serait reçue, au pair, à la

Clinique L'AIGLON, Leysin,

en échange des leçons qu'elle donnerait aux jeunes enfants soignés dans l'établissement. Adresser les offres à Mme Vve Léopold Neubauer, directrice de l'AIGLON.

Cours d'écriture Ronde et Gothique

avec directions pour maîtres et élèves. 4^{me} édition.

La partie allemande de cet ouvrage a paru en 21^{me} édition.

Prix d'un exemplaire fr. 1.50. Pour des classes rabais.

Dans les Papeteries et chez BOLLINGER-FREY, Bâle.

Retrait des monnaies divisionnaires d'argent françaises de 2, 1 et $\frac{1}{2}$ fr.

DERNIER DÉLAI pour la remise aux caisses publiques: **30 sept. 1920**
Videz les tire-lires et les automates. Voir les affiches publiques.

P. 8530 Y. Services fédéraux de caisse et de comptabilité.

A nos lecteurs !

A l'entrée de la saison d'hiver, nous nous permettons de vous recommander, en toute confiance, les maisons dont l'EDUCATEUR a recherché les annonces.

CHAPELLERIE FINE

Place Chauderon, 23 **ADRIEN BURY** 23, Place Chauderon
— LAUSANNE —

Dernières nouveautés en chapeaux feutre et paille
Articles pour enfants
Parapluies — Cannes — Cravates — Bretelles
Grand choix dans tous les genres.

Prix avantageux : Escompte 10 % aux instituteurs.



CH. DODILLE — RUE —
HALDIMAND 11

CHEMISES :—: COLS

Trousseaux complets
pour Messieurs.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LVI^{me} ANNÉE — N° 40.



LAUSANNE, 2 octobre 1920

LIBERTÉ
ET
PATRIE

L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR ET ÉCOLE-REUNIS)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant: Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: J. Tissot, instituteur, Jolimont 7, Lausanne.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, Professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 10 fr. (Etranger, 12 fr.)

Réclames: location à l'année.

Solde de la place disponible: 4 fr. la ligne.

Sur demande expresse, une petite annonce (non commerciale) pourra être insérée dans le texte, à 1 fr. 20 la ligne ou son espace.

Bibliographie: Le journal signale les livres reçus et rend compte des ouvrages d'éducation.

On peut s'abonner à la

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE.



LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}

Lausanne, Genève, Vevey, Montreux.

Vient de paraître :

Géographie générale de W. ROSIER

I

EUROPE

NOUVELLE ÉDITION

PAR

C. BIERMANN

Un vol. in-4 cartonné, contenant 241 cartes et figures Fr. 9.—

Voici un livre qui vient à son heure ; le premier qui paraît depuis la paix de Versailles faisant la revue complète de l'Europe nouvelle.

Sans être encore arrivée à la stabilité complète, l'Europe connaît un peu plus de calme. Il est possible de se rendre compte des bouleversements que la guerre a apportés sur notre vieux continent ; il semble que jamais ils n'aient été si considérables, mais cinq ans de guerre ont complètement renversé les anciennes valeurs et une foule d'Etats nouveaux sont nés sur les ruines des anciens. Plus encore que les frontières politiques, ce sont les relations économiques qui ont été transformées.

Il s'agit en effet de r'apprendre sa géographie ! Qu'on ne s'en effraie pas. Ce n'est pas là une tâche difficile ; car cette science a transformé ses méthodes d'exposition ; ce n'est plus une nomenclature sèche et rébarbative, c'est un exposé clair, ordonné, systématique des conditions naturelles de la vie et de la manière dont l'homme, suivant les pays, a su s'y adapter. Compris ainsi, un ouvrage de géographie n'est pas un simple manuel scolaire, réservé aux enfants ; il a sa place sur toutes les tables, il est nécessaire à tous, il est indispensable à ceux qui veulent se rendre compte du mécanisme compliqué de la vie internationale.

Le volume que nous présentons au public n'a pas été seulement entièrement mis à jour par M. Biermann, un des hommes de notre pays les plus compétents en la matière, il a été pourvu d'une abondante illustration. Beaucoup de gravures qui l'enrichissent sont absolument inédites et d'un caractère tout nouveau. *C'est le premier ouvrage, à notre connaissance, qui contienne des photographies prises par les aviateurs. La cartographie est d'une valeur encore plus grande ; en l'absence de nouvelles éditions des atlas géographiques, les 32 cartes que M. Maurice Borel a dessinées spécialement pour cette édition sont du plus haut intérêt.*